

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°VI-2022-20****Séance du 6 décembre 2022****Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.**

Présents	J. LEGER, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCELON, B. NORMAND, C. JUSZKO, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	C. DEMANTE
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à M. CHRIAA, F. RAFYQ à C. JUSZKO, D. PAUMIER à C. RABET

Secrétaire de séance : M. CHRIAAElus : 19Nombre de présents : 14Nombre de votants : 18**Désignation d'un correspondant défense**

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 qui a créé la fonction de correspondant défense afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer un lien privilégié entre les communes et les autorités civiles et militaires du département. ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 qui rappelle et précise leurs missions qui s'organisent autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal correspondant défense ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant défense parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Nicolas Le Carff comme correspondant à la défense.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY